

## Validation des acquis

# Une procédure qui doit encore trouver sa place

La modification de la procédure d'acquisition de titres professionnels par la validation des acquis de l'expérience prend du temps. Etats des lieux de la situation en Suisse.

Par Pierre-Yves Puijpe et Alexandra Strebel, coll. scientifique au secrétariat de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle.

— La validation des acquis est une procédure de qualification qui doit encore trouver sa place dans le paysage de la formation suisse. Elle permet à des adultes d'obtenir un titre reconnu sans suivre une formation complète. En documentant précisément les compétences formelles, non formelles et informelles qu'il maîtrise, l'adulte qui en fait la demande peut obtenir, moyennant d'éventuels compléments, un titre reconnu. L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) la définit comme suit: «La validation des acquis de l'expérience se déroule selon une procédure structurée qui permet de prendre en compte les différents acquis, d'attester les compétences opérationnelles et, si toutes les conditions sont réunies, d'obtenir un titre formel.»

## Au niveau tertiaire

Il existe actuellement plusieurs projets de prise en compte des acquis dans la formation professionnelle supérieure: pour les écoles supérieures, un projet pilote mené à Zurich dans le domaine des soins est à relever.

Le centre de formation professionnelle aux métiers de la santé du canton de Zurich (ZAG) propose depuis mars 2011 une procédure pour la prise en compte des acquis de la formation au diplôme de soins infirmiers ES. Sur cette base il offrira aussi, à partir de l'automne 2011, une formation modulaire en emploi aux soins infirmiers ES. Elle comprend 30 modules à accomplir séparément. En principe, cette formation peut être entamée à tout moment. Pour obtenir le diplôme de soins infirmiers ES,

une procédure de qualification est nécessaire (voir encadré).

En ce qui concerne les examens professionnels fédéraux supérieurs, diverses procédures se sont développées ou sont en cours de développement. Elles sont l'œuvre des organes responsables des formations: la Fédération suisse pour la formation continue (FSEA) propose ainsi une procédure de validation pour le diplôme de formateur d'adultes. Un autre exemple est le diplôme d'interprète interculturel proposé par l'association Intepret. L'Union suisse des arts et métiers (USAM) travaille actuellement sur un projet de validation pour obtenir un diplôme de femme d'affaires, responsable de famille et de PME.

Dans le tertiaire A, l'Université de Genève et la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) proposent des possibilités de validation. Cependant, seules des parties du diplôme peuvent être obtenues par validation des acquis. Les offres dépendent de la volonté des prestataires de la formation.

D'autres projets existent: la Conférence suisse des directrices et directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU) a mis en place une telle procédure pour les conseillers en orientation: projet pilote jusqu'en 2010, cette procédure est maintenant adoptée. La Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) a un projet prenant en compte les qualifications complémentaires nécessaires pour les enseignants dans les écoles professionnelles ou intervenant dans la maturité professionnelle. Enfin, la Conférence des écoles supérieures tra-

vaille sur une procédure de validation à l'intention des enseignants des écoles supérieures.

## Formation professionnelle initiale

Dans le domaine de la formation professionnelle initiale, la validation des acquis s'est développée selon un double mouvement. Les premières procédures ont été mises en place au niveau régional, en particulier en Suisse romande. Un pas important a ensuite été franchi par la reconnaissance, dans la loi, de la possibilité d'avoir d'autres procédures de qualification. Dès lors, sous la direction de l'OFFT, un guide pour la validation des acquis de l'expérience a été élaboré.

## La procédure zurichoise

La procédure de prise en compte d'acquis individuels, mise en place dans le domaine des soins au niveau tertiaire, permet de reconnaître des éléments de formation déjà acquis pour une réduction individuelle de la durée de la formation. Elle prévoit quatre étapes:

1. Information et conseil
2. Bilan
3. Evaluation
4. Prise en compte des acquis de formation et compétences opérationnelles.

Sont admises les personnes employées à 50% au minimum, disposant d'un CFC obtenu après au moins trois ans de formation, ou d'une maturité/diplôme d'une école professionnelle supérieure.

[www.zag.zh.ch](http://www.zag.zh.ch)

Il s'est agi aussi d'élargir les champs de compétences et d'encourager les échanges d'expériences entre les régions linguistiques. Cette étape, menée sous la direction de l'OFFT, s'est achevée en 2009.

Le projet a permis de clarifier les rôles: les cantons sont responsables de l'information et des procédures. Il appartient par contre aux Organisations du monde du travail (OrTras) d'en définir les contenus. L'OFFT approuve les profils de qualification et reconnaît les procédures cantonales de validation (voir aussi l'article «La reconnaissance collective des compétences, ça marche!» dans PANORAMA 5/2010, p. 16).

### Procédures reconnues

Aujourd'hui, environ 38 procédures cantonales de validation des acquis pour douze professions sont recensées. Parmi elles, les professions suivantes disposent d'un profil de qualification et des conditions de réussite au niveau national qui sont approuvés par l'OFFT:

- assistant socio-éducatif et assistante socio-éducative;
- gestionnaire en intendance;
- assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC);
- informaticien-ne;
- gestionnaire du commerce de détail;
- employé-e de commerce;
- mécapraticien-ne;
- maçon-ne.

Par ailleurs, onze cantons ont fait reconnaître leur procédure de validation: Genève, Valais, Fribourg, Zurich, Berne et la Suisse centrale (ZG, UR, OW, NW, LU, SZ). Enfin, quatre cantons ont des projets pilotes en cours: le Jura prépare une procédure pour les ASSC, Neuchâtel pour les employés de commerce et les assistants socio-éducatifs, le Tessin pour les maçons, les employés de commerce et les gestionnaires en logistique, Berne pour les mécapraticiens, les opérateurs de médias imprimés et les gestionnaires du

### www.validacquis.ch

Créé dans le cadre du projet national de validation des acquis, le site Internet [www.validacquis.ch](http://www.validacquis.ch) contient des informations sur la procédure et une carte d'ensemble de toutes les offres de validation en Suisse. A partir de 2012, ces informations devraient être intégrées de manière ciblée pour les candidates et candidats potentiels au portail [www.orientation.ch](http://www.orientation.ch). Les personnes intéressées pourront ainsi trouver de façon rapide et fiable les informations les plus récentes sur les voies qui s'ouvrent à elles pour obtenir une certification professionnelle, ainsi que les interlocuteurs à contacter. Le nouveau portail réalisé par le CSFO devrait également faciliter et encourager la coopération intercantonale.

commerce de détail. Le succès est au rendez-vous comme le montre l'évolution du nombre de Certificats fédéraux de capacité (CFC) obtenus suite à une procédure de validation des acquis ces deux dernières années. Si en 2009, 240 personnes ont obtenu leur CFC par validation, en 2010 ce sont plus de 550 certificats qui ont été ainsi décernés. En outre, tous les cantons ont mis en place un portail d'entrée, aiguillant les possibles candidats pour une telle procédure de qualification vers les services responsables (voir encadré).

### Une procédure très séduisante

La validation des acquis offre une nouvelle voie de qualification aux adultes et valorise leur parcours. Sa mise en place implique d'étroites collaborations entre les cantons et les OrTras, et encourage des synergies à cause des expériences diverses menées dans les cantons.

En permettant de qualifier des adultes qui travaillent, cette procédure

est un élément important d'un système d'apprentissage tout au long de la vie. Il assure une bonne intégration dans le monde du travail. Grâce à sa construction sur des compétences, il met en évidence ce que les personnes sont capables de faire. L'outil pourra très certainement avoir un impact positif sur le manque de personnel qualifié. Dans le paysage de la formation, la validation représente une nouvelle voie de qualification qui assure une plus grande perméabilité à l'ensemble du système.

Cependant, ces aspects positifs sont à relativiser car la mise en place des procédures est complexe et très exigeante. La collaboration, en particulier avec les OrTras, se heurte parfois aux réticences des entreprises qui ont peur de voir décerner des certificats au rabais. Dès lors, un important travail de conviction est nécessaire afin de leur montrer qu'un

---

### Un CFC par validation des acquis est parfois plus complet qu'un CFC par apprentissage.

---

CFC par validation des acquis est tout aussi exigeant, voire même plus complet, qu'un CFC obtenu en suivant la voie traditionnelle.

Dans ce même esprit, les entreprises et les OrTras ont besoin d'être rassurées en leur montrant bien que cette procédure de qualification ne remplace pas la formation duale, mais qu'au contraire elle la renforce en l'obligeant à formuler ses exigences sous la forme de compétences, lui donnant une base solide pour défendre sa position. Vu que la validation ne s'adresse qu'à des adultes actifs dans la profession depuis quelques années, elle n'entre pas en concurrence avec la formation traditionnelle. —